

Strasbourg, 27 mai 2011

**Greco (2011) 7F**

**51<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 23 – 27 mai 2011)

**DECISIONS**

Lors de sa 51<sup>ème</sup> Réunion Plénière (Strasbourg, 23 – 27 mai 2011), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2011) 8F) ;

#### Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les délégations et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2011) 8F) ;

#### Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation conjoints

3. adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur l'Italie (Greco RC-I/II (2011) 1F) ;
4. invite les autorités de l'Italie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
5. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Ukraine (Greco RC-I/II (2009) 2F Addendum) ;
6. décide que le complément d'informations demandé à l'Ukraine, au titre de l'Article 31, paragraphe 9.1 du Règlement Intérieur, pour le 31 décembre 2011, sera examiné lors de la première réunion plénière du GRECO en 2012, dans un Deuxième Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle ;
7. invite les autorités de l'Ukraine à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;

#### Deuxième Cycle d'Evaluation

8. adopte l'Addendum au Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Géorgie (Greco RC-II (2008) 9F Addendum) ;
9. invite les autorités de la Géorgie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 8 ci-dessus ;

#### Troisième Cycle d'Evaluation

10. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
  - Andorre (Greco Eval III Rep (2010) 11F – Thèmes I et II)
  - la Bosnie-Herzégovine (Greco Eval III Rep (2010) 5F – Thèmes I et II) et
  - la Géorgie (Greco Eval III Rep (2010) 12F – Thèmes I et II) ;
11. invite les autorités d'Andorre, de la Bosnie-Herzégovine et de la Géorgie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 10 ci-dessus ;
12. adopte les Rapports de Conformité du Troisième Cycle sur :
  - la Belgique (Greco RC-III (2011) 6F)
  - le Danemark (Greco RC-III (2011) 8F) et
  - la Lituanie (Greco RC-III (2011) 7F) ;

13. conclut, en ce qui concerne les Rapports de Conformité du Troisième Cycle sur la Belgique et le Danemark, que la réponse aux recommandations est « globalement insuffisante » au sens de l'Article 31, paragraphe 8.3 du Règlement Intérieur ;
14. à la lumière des conclusions dont il est fait référence à la décision 13 ci-dessus, décide d'appliquer l'Article 32 du Règlement Intérieur et demande à la Belgique et au Danemark de soumettre, en vertu du paragraphe 2(i) de cet article, pour le 30 novembre 2011 au plus tard, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations, pour examen par le GRECO lors de sa première réunion plénière en 2012 ;
15. note avec satisfaction que les autorités de la Lituanie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 12 ci-dessus ;
16. invite les autorités de la Belgique et du Danemark à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 12 ci-dessus ;
17. approuve la composition de l'équipe chargée de l'évaluation des Premier et Deuxième Cycles conjoints du Belarus (Greco Eval II (2003) 1 bil. du 20 mai 2011) ;

#### Participation de l'Union Européenne au GRECO

18. prend note des informations fournies par le Président et le Secrétaire Exécutif sur les développements concernant la participation de l'Union Européenne au GRECO ;
19. note en particulier que la publication du *anti-corruption package* de la Commission Européenne (qui comprendrait un rapport sur les modalités d'adhésion de l'Union Européenne au GRECO) est prévue le 6 juin 2011 ;

#### Budget 2012-2013

20. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif sur la préparation du projet de programme et budget du Conseil de l'Europe dans son nouveau format biennal ;

#### Accord partiel élargi sur le sport (APES) – travail dans le domaine de la lutte contre la manipulation des résultats

21. note la participation du Président du GRECO à la Consultation avec les autorités publiques, le mouvement sportif et les opérateurs de paris organisée par l'APES le 3 mai, ainsi que sa participation à la préparation du projet de recommandation à laquelle il est fait référence ci-dessous ;
22. prend note du projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats, notamment les matchs arrangés (EPAS(2011)32rev1 du 12 mai 2011) préparé par l'APES ;
23. note que les Chefs de Délégations au GRECO ont été invités à transmettre tout commentaire éventuel sur le projet de Recommandation directement au Secrétariat de l'APES pour le 1<sup>er</sup> juin 2011 ;

#### Projets de coopération du Conseil de l'Europe en matière de lutte anti-corruption

24. prend note des informations fournies par la Direction de la Coopération sur les projets de coopération technique visant le renforcement des capacités et moyens en matière de lutte anti-corruption ;

### Calendrier des prochaines réunions

25. note que le Bureau tiendra sa 57<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg, le 9 septembre 2011 ;
26. décide de tenir sa 52<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg, du 17 au 21 octobre 2011.